CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

DES PARTENAIRES POUR LE MEILLEUR DE L'EMBALLAGE

LES FICHES PRATIQUES

Éco-conception et emballages

Le Conseil National de l'Emballage a réalisé une fiche pratique à destination de l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur de l'emballage afin de faciliter la mise en œuvre de l'éco-conception des produits emballés.

CHIFFRES

152 000
emplois directs[1]

24 milliards €
de **chiffre d'affaires**[1]

2,9 %
des **brevets** déposés[1]

67 %[2]
taux de recyclage
total[3] des emballages

1,6 %[2]
du **poids des déchets** nationaux

Sources : [1]Conseil National de l'Emballage 2011
[2]ADEME [3]hors palettes bois

RECOMMANDATIONS

« Le Conseil National de l'Emballage souhaite **promouvoir et accompagner l'éco-conception** des produits et de leurs emballages tout au long de la chaine de valeur.

La démarche doit s'appliquer sur l'**intégralité du cycle de vie** du couple produit/emballage, en **améliorant la performance** environnementale globale, tout en conservant le même **service rendu** à l'utilisateur. »

ENJEUX

- **Agir** pour un moindre impact environnemental des produits emballés ;
- **Être source d'optimisation** des coûts des matériaux, des emballages et des transports associés ;
- **Anticiper** toute évolution réglementaire ;
- **S'approprier** l'environnement comme un levier de management interne dans les processus d'innovation et de créativité dans les entreprises ;
- **Donner du sens** en apportant une valeur d'image positive de l'entreprise dans la société dès lors que la démarche est sincère et robuste : en faire une **vraie source de différenciation** dans un univers concurrentiel, recruter ainsi de nouveaux clients et capter de nouveaux marchés.

RÉFÉRENCES

Réglementation :

- La Directive européenne 94/62/CE, modifiée par la Directive 2004/12/CE ;
- Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : directive 75/442/CEE de 1975 et repris dans la Directive 2008/98/CE ;
- Le Code de l'Environnement Article L541-1 ;
- La loi de programmation n° 2009-967 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;
- La loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement.

Normes :

- ISO/TR 14062 ;
- NF EN 13 427 et NF EN 13428 à NF EN 13432.

©Conseil National de l'Emballage - Avril 2014 - Reproduction totale ou partielle autorisée en mentionnant la source. Réalisation Ouaïe cici

Les six points clés d'une éco-conception réussie :

Intégrer dès le début l'ensemble des acteurs internes et externes concernés par le produit :

- Designers ;
- Industriels du conditionnement ;
- Supply-chain ;
- Achats / développement / Recherche & Développement / Marketing, etc.

Intégrer l'usage par le consommateur :

- Taux de restitution ;
- Monodose / multidoses / etc. ;
- Ouverture / fermeture ;
- Information visible et lisible.

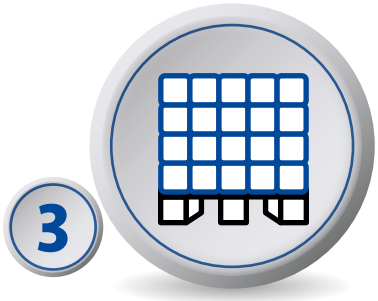

Raisonner sur le système complet d'emballage afin d'éviter tout transfert d'impact :

- Emballages de toute matière achetée constituant le produit emballé ;
- Emballage primaire / secondaire / tertiaire du produit.

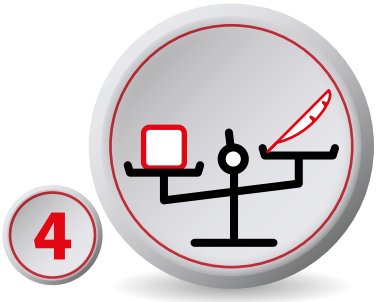

Optimiser le poids et/ou le volume d'emballage pour une valeur d'usage définie du produit :

- Intégrer l'ensemble des paramètres de livraison et de distribution du produit au long de sa vie ;
- Prévenir les impacts environnementaux ;
- Limiter les conditionnements de composants de produits, de matériaux d'emballages et d'emballages livrés vides.

Optimiser l'utilisation des ressources lors de la production des emballages :

- Optimiser la fabrication des emballages : adéquation capacité machine et format ou type de matériau, longueur de série, type d'impression, chutes de fabrication, etc. ;
- Utiliser, dès lors que cela est techniquement et économiquement possible, les matières premières recyclées.

Prendre en compte la fin de vie des emballages :

- Faciliter le désassemblage des composants/éléments constitués de matériaux différents d'emballages usagés en vue de leur tri et de leur valorisation ;
- Veiller à ce que l'emballage après usage soit recyclable et effectivement recyclé.

Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :
http://www.conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2014/01/84_0.pdf

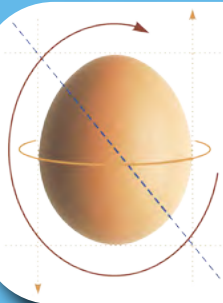

La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE
251 Boulevard Pereire 75017 Paris
Tel : +33 1 53 64 80 30 - Fax : +33 1 45 01 75 16
E-mail : c.n.e@wanadoo.fr
www.conseil-emballage.org

Avec le soutien technique et financier de

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

©Conseil National de l'Emballage - Avril 2014 - Reproduction totale ou partielle autorisée en mentionnant la source. Réalisation Ouaïe cici